

ÉCLAIRAGE DOMESTIQUE ET PUBLIC EN AFRIQUE OCCIDENTALE (1)

par

P. KNOPS

Dans les agglomérations urbaines ouest-africaines le fonctionnement de l'industrie nécessite le recours à l'énergie électrique, qui peut y servir aussi à l'éclairage public et domestique moderne. Dans les localités demeurées agricoles, moins favorisées, occupant la partie la plus étendue du territoire, les moyens d'éclairage se bornent actuellement à l'ancienne lanterne tempête, la lampe Pigeon, la titolando, la lampe à carbure et autres quinquets à dénominations commerciales ; encore faut-il préciser que ces sources de lumière semi-modernes ne sont utilisées que par les rares évolués locaux et par cette couche sociale composée de petits commerçants, employés, chefs, située entre les évolués et les plus déshérités. Ces non-nantis des centres ruraux qui constituent la très grande majorité des habitants, continuent de recourir aux moyens d'éclairage traditionnels, que nous essayons de décrire en 2 paragraphes :

- I. Éclairage domestique.
- II. Éclairage public.

I. Éclairage domestique

LA LAMPE EN TERRE.

La lampe domestique est *en terre* ou *en fer*.

Dans sa présentation la plus commune *la lampe en terre* est, à quelques détails près, celle qui servait dans l'Antiquité, dans notre Moyen-Age et longtemps après. Sans doute a-t-elle été introduite par les voies sahariennes depuis le Maghreb et le nord-est

(1) Communication présentée le 25 mai 1970.

de l'Afrique au Soudan nigérien, d'où elle s'est répandue chez les populations voisines jusque dans la forêt guinéenne. Cette lampe en terre provenant d'alluvions ou de termitières, spécialement celle sans chapeau, est dépourvue de manche ou de tige-support : c'est une simple *coquille* ou tasse concave, destinée à l'huile ou à la graisse végétale, qui alimente une *mèche* plate ou roulée de chanvre, de coton, ou de jonc décortiqué. Souvent la mèche est soutenue par un *pincement du rebord* de la bassine. Chez les ethnies plus proches du Niger et culturellement plus avancées, certains types de lampes ont évolué et portent de véritables *becs* modelés avant la cuisson. Ailleurs le bec et le pincement du bord n'existent pas et la mèche repose directement sur le rebord de la bassine. Il n'est évidemment pas question de manœuvrer la mèche pour régler la lueur. Contrairement à des exemplaires orientaux tardifs, rencontrés dans les fouilles archéologiques du Proche-Orient, et pourvus d'une fermeture à 2 trous, l'un pour la mèche, l'autre pour le remplissage d'huile, les lampes ouest-africaines sont démunies de couvercle. A notre connaissance aucun exemplaire en terre de fabrication locale n'est décoré des motifs géométriques traditionnels ou autres si fréquents ailleurs dans la poterie indigène, ni pourvu de manche ou d'anse. Dans le nord du Nigeria quelques lampes de forme commune ont 3 pieds, qui rappellent le foyer domestique traditionnel à 3 pierres.

Le mur de l'habitation n'a pas de *niche* pour la lumière, de sorte que la lampe repose directement sur le sol, tout mobilier élevé y faisant généralement défaut.

LA LAMPE EN FER.

Avec le progrès de la métallurgie locale la lampe en terre est remplacée parfois par celle en fer forgé d'un modèle identique et réservée principalement aux notables comme un objet de luxe. Sa bassine est souvent supportée par une tige longue en fer finissant en une pointe qui permet de fixer la lampe dans le sol. Sa hauteur, qui dépasse un mètre, permet par conséquent un meilleur éclairage. Voici d'ailleurs les mesures de l'une d'elles :

hauteur totale (bassine, tige-figurine)1,20 m
diamètre de la bassine hémisphérique0,12 m

profondeur de la bassine 0,045 m
hauteur de l'applique ou figurine décorative 0,12 m

Exceptionnellement, la lampe en fer est surmontée d'une *applique* en cuivre ou en bronze, coulée à la cire perdue et représentant une femme ou un oiseau. Cette statuette décorative fait entrer l'ensemble dans le domaine artistique. C'est le cas de certains exemplaires d'un style senoufo très ancien, disparu avant le xx^e siècle, dont voici les caractéristiques essentielles :

- scarifications faciales grossières et profondes ;
- mâchoire supérieure saillante ;
- tête angulaire ;
- seins placés assez hauts sur le buste ;
- pose maladroite de l'avant-bras et de la main ;
- raideur sévère du dos ;
- épaisseur et rigidité de la nuque ;
- bracelets de biceps portés juste au-dessus de l'articulation du coude ;
- maladresse dans la reproduction des pieds et de leur attache au cou-de-pied.

Les lampes en terre et en fer sont faites par les artisans castés, hommes et femmes, appelés improprement « forgerons » par les anthropologues occidentaux. Quoique le rôle de ces groupes artisanaux qui comprennent des forgerons, des sculpteurs, des potières, soit en premier lieu de communiquer des pouvoirs surnaturels à l'outillage qu'ils fabriquent, on ne doit attribuer aucune valeur magique à ces lampes. S'ils en sont les auteurs, c'est parce qu'ils sont seuls à posséder les outils indispensables à leur fabrication et la connaissance technique élémentaire.

L'alimentation de la lampe.

A proprement parler les lampes ouest-africaines ne méritent le déterminatif de *lampe à huile* que dans les zones littorale et forestière, où abondent le palmier *Elaeis guineensis* Jacquin et le cocotier *Cocos nucifera* L., dont le traitement des fruits a été décrit maintes fois. Au nord du 9^e L.N. et dans tout le Soudan occidental ces végétaux oléagineux sont rares sur le sol relativement pauvre et leur huile devient trop coûteuse parce qu'elle doit être importée du sud : on l'y remplace par une graisse ou beurre végétal, tiré de l'amande d'une Sapotacée très répandue, le *Bassia Parkii* Kotchy. L'extrait de son fruit est le *Butyrospermum Parkii*, dénommé dans le commerce européen « beurre de

Galam», d'après une région du Sénégal qui en est pourtant peu productrice, ou « beurre de karité » ; les Anglais le traduisent par « sheebutter ». « Karité » ou plus exactement « gharti », en est le nom wolof, sarakolle, toukoulor, lequel semble lui-même une corruption de son appellation peul « karehi », au pluriel « karédyé ». Dans le langage senoufo le nom de l'arbre producteur se traduit par « lotigué », celui de son amande par « lodyènne », de son beurre par « sumon ».

Signalée dès le Moyen-Age par le géographe arabe Ibn Batutah, mais dénommée d'après l'explorateur Mungo Park, qui la découvrit pour les botanistes pendant son voyage au Soudan (1795-1797), cette unique Sapotacée de la savane aux sols secs ou semi-arides est un arbre trapu de 9 à 12 mètres, à fût court, à cime branchue très ramifiée, à feuillaison touffue sombre retombant souvent très bas, se défeuillant en saison sèche. Son écorce très sombre est crevassée en écailles à peu près rectangulaires comme la peau de la vipère cornue ou céraste. Les peuplements arbustifs constituent des vergers naturels dans les plantations. Ils ne réclament aucune technique culturale, aucun effort d'entretien, tels les replantages, fumure, arrosage, désherbage, gardiennage, traitements prophylactiques. Le karité donne des fruits après 15 ans. Ses fleurs blanc-crème suivent la défeuillaison. Ses fruits ovoïdes de 4 à 5 cm de diamètre, mûrissent de mai à août, soit dans la première moitié de l'hiver local. Ils se présentent comme la châtaigne :

1. le péricarpe, à pulpe charnue comme la prune, savoureuse, sucrée, comestible mais indigeste. La coutume permet au passant de manger cette enveloppe à condition d'abandonner l'endocarpe sous l'arbre.

2. l'endocarpe, généralement simple, parfois double, ellipsoïdal, mince mais dur, brun, lisse et luisant.

3. la graine ou amande.

Selon la qualité du sol et l'âge de l'arbre le nombre des fruits varie entre 2.000 et 5.000, et leur poids brut est d'environ 25 grammes. Leur graine séchée pèse en moyenne 4,6 grammes et contient à peu près 45 % de matière grasse extractible. Le pourcentage de l'extraction réelle par le procédé indigène oscille autour de 18 % du poids d'amandes décortiquées : c'est l'indice d'une perte importante. A partir de la dessiccation, le procédé

demande une dizaine d'opérations successives, concassement et broyage au pilon, pression à chaud, cuissons ou ébullitions répétées, suivies de deux passages au mortier et un passage à la meule.

Le résultat final grisâtre est conservé dans un emballage de feuilles ; il constitue aussi la matière grasse commune dans l'alimentation, celle dont on s'enduit le corps contre le froid, les rhumes, les gerçures et avec laquelle le sculpteur sur bois donne à sa production une patine tirant sur le gris foncé. Certaines populations, avant son exportation lucrative vers les savonneries européennes, la mélangeaient à la terre pour crépir les cases. C'est aussi cette matière qui sert à alimenter la lampe soudanaise. Pour l'éclairage, le beurre de karité est mis dans la bassine : chauffé, il fond et il imbibe la mèche dont un bout trempe dans la matière grasse et dont l'autre extrémité brûlera sur le bord ou le bec. La chaleur dégagée et communiquée à la bassine sera suffisante pour maintenir la liquidité du beurre.

Usage de la lampe.

Le recours à l'éclairage artificiel indigène est très réduit. Durant le jour, même aux heures les plus ensoleillées, une pénombre voisine de la demi-obscurité règne en permanence dans la case circulaire soudanaise, dépourvue de fenêtres et de volets, et dont la porte d'entrée est l'ouverture unique. Celle-ci ne laisse passer qu'une clarté très faible, car le toit déjà très bas se prolonge en auvent au-dessus de l'entrée, tandis qu'un seuil de 30 à 50 cm, qui n'est pas en perron et qui oblige l'habitant de se plier pour l'enjamber, réduit encore cette ouverture et diminue par conséquent le jour. A ce propos il convient de se rappeler que, dans ces régions, l'habitation n'est qu'un abri nocturne et que les palabres et les travaux domestiques et artisanaux se font à l'extérieur soit sous l'auvent, soit dans la cour familiale plus ou moins spacieuse qui s'étend devant les maisons. Il ne faut donc pas s'imaginer qu'une lumière artificielle constante est entretenue dans l'habitation. Même allumée occasionnellement, la lampe n'y produit qu'un effet de clair-obscur. Dans la nuit la majorité des ménages peu nantis ne disposent d'autre éclairage que d'un brandon de paille arrachée au toit, allumé au foyer du four placé sous l'auvent, et cela pour le bref moment nécessaire à prendre ou déposer un objet à l'intérieur.

Dans la case rectangulaire à ergamasse, c'est-à-dire à toiture en terrasse, la clarté du jour n'est pas sensiblement meilleure.

L'utilisation d'un éclairage domestique est si réduite, qu'on cherche en vain dans la littérature orale bambara, mossi, malinke, senufo, ces allusions qui foisonnent au contraire en Afrique du Nord et dans l'Antiquité dans les fables, proverbes, dictons, tels ceux qui sont énoncés dans le livre biblique des Proverbes :

la lampe de la femme vaillante ne s'éteint pas la nuit ;
le misérable dort dans les ténèbres.

Dans les cérémonies liturgiques la population soudanaise n'emploie ni lampe ni lumière. De même une obscurité opaque règne dans les mosquées rurales : c'est sans doute pour cette raison que les prières légales du ramadan, celles du vendredi, les 5 çalat quotidiens, la lecture publique du Koran, et l'école koranique se tiennent à l'extérieur du bâtiment. On constate l'absence totale d'éclairage également dans les réunions animistes.

Toutefois dans le culte animiste propre à quelques groupes guinéens du littoral du Golfe de Guinée, la lampe, support de l'huile d'offrande et de la lumière, sert d'accessoire culturel au même titre que le chandelier des liturgies juive et chrétienne. On y retrouve parfois la partie supérieure, celle translucide dans son cadre de fer, de l'ancienne lanterne des voiliers, qui était tantôt suspendue dans la dunette au-dessus du compas, tantôt balancée pour la transmission des signaux. Son introduction sur les côtes du Togo, du Dahomey et du Nigeria, remonte vraisemblablement à l'époque des explorateurs portugais, hollandais, anglais, et des négriers. Il est permis de supposer que primitivement ces lanternes marines avaient pris place dans la liturgie locale comme brûleurs d'huile d'offrande, et que, faute de pouvoir remplacer leur mèche spéciale et réparer leurs parties abîmées, les acquéreurs indigènes se contentèrent désormais de déposer leurs restes délabrés au-dessus ou auprès des Élegba, divinités de grandes dimensions protectrices contre la foudre. Leur rôle dans ce rituel est confirmé par la présence de lampes à huile de fabrication indigène, plantées auprès de statuettes culturelles chez des voisins un peu moins proches de la côte.

II. Éclairage public

Le principal éclairage public, d'ailleurs plein de poésie et de magie au sens figuré, est certes *le clair de lune*, si lumineux parfois que, vers le 10^e degré de latitude nord, il permet la photographie sans flash, avec un appareil à objectif courant et une pose de 4 à 5 minutes. La clarté lunaire ajoute un charme certain aux jeux et divertissements nocturnes, et accroît le mystère des cérémonies animistes et initiatiques qui se célèbrent d'ailleurs au moment de la lune claire. Les jeunes filles se groupent pour consacrer à cette planète des chants et des danses dépourvus toutefois de sens culturel. Quand la clarté lunaire fait défaut pour les cérémonies et les amusements communautaires, le village dresse un *bûcher* de fagots et de rondins, dont la lumière mêlée à la fumée donne aux participants un aspect fantasmagorique.

Les *feux de branches* nocturnes auprès des campements ont le double rôle de produire un éclairage et de tenir à l'écart les animaux indésirables.

Dans certaines localités maritimes ouest-africaines, spécialement au Dahomey et au Nigeria, on augmente les joies des fêtes communautaires par une *illumination* au moyen de *papayes évidées*. On tranche la calotte de ce fruit afin de le vider de sa moelle. Dans la cavité on verse de l'huile de palme rouge, c'est-à-dire non purifiée, à densité plus élevée que la raffinée, et qui ne peut ni suinter ni filtrer à travers la paroi mince de son contenant végétal. Elle imbibe une mèche de coton soutenue dans le creux du fruit par un bâtonnet transversal. Dans l'enveloppe de cette caricacée les plus imaginatifs taillent des trous pour marquer l'emplacement des yeux, du nez et de la large bouche. Posés sur des bâtons fourchus ou des bambous à l'extrémité fendue en trois lamelles, ces lampions, frères pâles des lanternes vénitiennes, et plus ou moins transparents, illuminent par centaines le chemin menant au lieu d'une fête, dans ces contrées dépourvues de papier cellophane colorié. Par les récits de nos parents ou par la constatation de notre jeunesse nous connaissons dans le folklore du Brabant, de la Campine, de la partie rurale de la province de Liège, du sud du Limbourg hollandais, une illumination ancienne identique, dans laquelle la papaye africaine était remplacée par une betterave, une citrouille ou

un gros navet évidés, et l'huile de palme par le suif ou la bougie. Dans le duché du Brabant et l'ancien Bruxelles ce genre de masque ou de lumière était dénommé tête de feu, homme de feu, ou encore *Halloweenmasker* et *Halloweenlicht*, dénomination maintenue en Amérique pour un objet semblable. Planté sur un piquet à proximité d'un chemin solitaire, il avait aussi la fonction cruelle d'un fantôme et d'effrayer le voyageur attardé.

Faute d'une place mieux appropriée dans l'ensemble de cet exposé sur l'éclairage, nous mentionnons ici la *torche* et le *brandon*, d'usage tantôt personnel, tantôt moins individuel. Dans ces pays d'agriculteurs, dont la journée commence avant l'aurore et dure jusqu'à la tombée de la nuit, l'indigène en porte devant lui ou à la tête d'une file de compagnons, afin de distinguer et de signaler à ses suivants éventuels les obstacles du chemin : excavations creusées par les tornades, épineux, racines mises à nu, pierres, fourmis voyageuses, scorpions, reptiles. Tandis que la torche est faite d'un bois résineux et ressemble davantage à un fumeron, le brandon consiste en une tresse d'une variété de jonc ou en une simple poignée d'herbe, chiendent ou herbe à éléphant qui occupent toute la brousse inculte du Soudan et de l'Afrique occidentale. Leur rôle accessoire est de réchauffer un peu leur porteur à l'heure fraîche avant l'aube, avec cependant l'inconvénient de faire dégager une odeur désagréable à l'épiderme souvent enduit de karité ou d'huile rancies.

BIBLIOGRAPHIE

AUBREVILLE, A.

- 1954 Flore forestière soudano-guinéenne.
Paris, Société d'Éditions géographiques, maritimes et coloniales, 680 p.

LABOURET, H.

- 1941 Paysans d'Afrique occidentale.
Paris, Gallimard, 307 p.

SEBIRE, A.

- 1899 Les plantes utiles du Sénégal.
Paris, Baillièrre, 341 p.

Adresse de l'auteur : P. KNOPS, s.m.a.,
rue Camille Lemonnier, 16,
1060 Bruxelles.